

Les 5 commandements de l'Eglise



Les commandements de l'Église se placent dans cette ligne d'une vie morale reliée à la vie liturgique et se nourrissant d'elle. Ces lois garantissent aux fidèles le minimum indispensable dans l'esprit de prière et dans l'effort moral, dans la croissance de l'Amour de Dieu et du prochain (CEC 2041).

Objectif

Les cinq commandements de l'Église servent à nous rappeler que nous ne pouvons être chrétiens sans s'efforcer de vivre selon la morale, sans participer concrètement à la vie sacramentelle de l'Église, sans vivre en solidarité avec Elle. Ils sont obligatoires pour tous catholiques.

Parole de Dieu

Lecture de Exode 31, 14-17 et Exode 35, 1-3 Observer un temps de silence.

Echange

- 1-Connais-tu les commandements de l'Église?
- 2 -Les mets-tu en pratique?
- 3-Quels sont les obstacles à sa pratique?



Ce qu'il faut expliquer

- **Le Sabbat** : est le jour ou le Peuple Juif se souvient de Dieu, le Créateur et le Libérateur. Il fait donc mémoire du septième jour de la Création. Jésus a reconnu la sainteté du Sabbat et en même temps, avec une grande autorité, il prend des libertés avec le Sabbat ; il déclare que le Sabbat est fait pour l'homme et l'homme pour le Sabbat. (Mc 2, 27).
- Pour les Chrétiens la célébration du Dimanche remplace celle du Sabbat, parce que c'est un dimanche (premier jour de la semaine) que Jésus-Christ est ressuscité des morts.

- Le dimanche chrétien :

- Rappelle la Création du monde.
- Rappelle le « huitième jour de la Création » et la nouvelle Création qui a été inaugurée par Jésus-Christ.
- Reprend le motif du repos, non pas seulement pour sanctifier l'interruption du travail, mais pour annoncer dès à présent le repos éternel de l'homme en Dieu.







Ce que dit le Catéchisme de l'Eglise Catholique

Les cinq commandements de l'Église sont :

- Participer à la messe les dimanches et jours de fête. Cesser tout activité et tout travail
 qui nuirait au caractère sacré de ces jours. Il est demandé aux fidèles de sanctifier le
 jour où l'on commémore la Résurrection du Seigneur, ainsi que les principales fêtes
 liturgiques où l'on honore les mystères du Seigneur, de la Vierge Marie et des Saints.
- Se confesser au moins une fois l'an. Ce commandement assure la préparation à l'Eucharistie par la réception du Sacrement de Réconciliation
- Recevoir le sacrement de l'Eucharistie au moins à Pâques. Il nous garantit la réception du Corps et du Sang du Seigneur.
- S'abstenir de manger de la viande et jeûner aux jours fixés. Les fidèles doivent jeûner le mercredi des Cendres et le Vendredi Saint (vendredi précédent le dimanche de Pâques). Il nous assure des temps de pénitence qui nous préparent aux fêtes liturgiques et nous disposent à acquérir la maîtrise sur nos instincts et la liberté du cœur.
- Subvenir aux besoins matériels de l'Église. Les fidèles sont tenus de subvenir aux nécessités matériels de l'Église selon ses possibilités (CEC 2041-2043).

Résolutions



Apprendre les commandements

- Analyser et relever tout ce qui m'empêche de les pratiquer.
- Prendre la résolution de les pratiquer.
- Partager ces commandements avec mon entourage.

Conviction



Le Christ ne veut pas seulement des admirateurs mais des suiveurs. C'est en Église que nous recevons la foi. C'est en elle que nous entendons la

Parole de Dieu et que nous apprenons comment vivre si nous voulons plaire à Dieu. Vous voulez parvenir à la Foi ? Apprenez de ceux qui avant vous ont douté comme vous. Imitez leurs façons d'agir, faites tout ce que la foi demande.

Assistez à la messe. Cela sans aucun doute vous conduira à la Foi.

Sans dimanche nous ne pouvons pas vivre.

Temps de prière



Prendre un temps de silence pour se remémorer les commandements de l'Église.

- Prière d'alliance au regard des cinq commandements de l'Église.
- Je crois en Dieu.
- Acte de contrition.
- Chant.



